



Numéro de l'acte	2024-416
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} cl est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- AMONIER Samuel	Adjoint technique 9 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	7
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

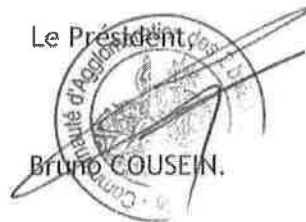
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 11 avril 2024,

Le Président

Bruno COUSEIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-416-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Numéro de l'acte	2024-417
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

**Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} cl est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- PHILIPPOT Sébastien	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 8 ^{ème} échelon	01-07-2024
2- DECORTE Freddy	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 8 ^{ème} échelon	01-07-2024
3- DECORTE Johan	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 10 ^{ème} échelon	01-07-2024
4- VASSAUX Dominique	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
5- BOUTIN Ludovic	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
6- SAISON Frédéric	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
7- PLAZA Franck	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
8- FALLER Jacques	Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	19
Inscrits	0	8

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-417-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Fait à Montreuil-sur-Mer,

Le 13 avril 2024,

Le Président

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2024-418
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

**Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- BOQUET Thomas	Agent de Maîtrise 10 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	3
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 11 avril 2024,

Le Président

Bruno COUSEIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-418-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Numéro de l'acte	2024-419
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

**Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- MERLIN Karine	Adjoint Territorial du patrimoine 7 ^{ème} échelon	01-07-2024
2- LEFEBVRE Virginie	Adjoint Territorial du patrimoine 7 ^{ème} échelon	01-12-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	1
Inscrits	2	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 11 avril 2024,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-419-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024



Numéro de l'acte	2024-420
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- LUKASZEWICZ Ingrid	Adjoint Territorial du patrimoine PPL 2 ^{ème} cl 7 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,

Le 11 avril 2024

Le Président

Bruno COUSEIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-420-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Numéro de l'acte	2024-421
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- VERBORGH Olivier	Adjoint Territorial d'Animation 8 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 11 avril 2024,

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-421-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024



Numéro de l'acte	2024-422
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

**Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- POIRET Carole	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe - 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
2- DELMOTTE Magalie	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe - 9 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 11 avril 2024
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-422-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2024-423
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} cl est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- BENARD Laure	Adjoint Administratif ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024
2- DUCROCQ Frédérique	Adjoint Administratif ppl 2 ^{ème} cl 8 ^{ème} échelon	01-07-2024
3- DUVAUCHELLE Anne-Catherine	Adjoint Administratif ppl 2 ^{ème} cl 9 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	7	1
Inscrits	3	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérécourse citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
 Le 11 avril 2024.

Le Président,

Bruno COUSEIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-423-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Numéro de l'acte	2024-424
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

**Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- MARSEILLE Christiane	Rédacteur Territorial 13 ^{ème} échelon	01-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Montreuil-sur-Mer,

Le 11 Avril 2024

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-424-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Numéro de l'acte	2024-425
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

**Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- BINDA Mélanie	Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	24-07-2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 11 avril 2024,

Le Président,


Bruno COUSEIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20240412-2024-425-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024